

## **Une mesure de discrimination totale de Péresse : Les sans-papiers exclu-es de la tarification Solidarité Transport**

Les 20 et 21 Janvier avait lieu la première séance plénière du conseil régional d'Ile-de-France depuis l'élection de Valérie Péresse et de la liste Les Républicains à la tête de celui-ci.

Connue comme ministre ayant mis en place la désastreuse LRU (Loi sur la Responsabilité des Universités) en 2007, la présidente du conseil régional n'a décidément pas beaucoup changé : après l'adoption d'un *bouclier de sécurité*, mesure sécuritaire au possible, **elle a fait voter une des mesures phares du Front National, la préférence nationale !**

Ainsi, il est annoncé sur le site du Conseil Régional "*Parce que, en République, une personne en situation irrégulière n'a pas lieu d'être mieux traitée qu'une personne qui respecte la loi, le conseil régional a voté, ce 21 janvier, la suppression de la réduction tarifaire dans les transports en commun pour les étrangers en situation irrégulière et leur famille*".

Cette mesure est justifiée au nom d'une pseudo *justice sociale*... **mensonge éhonté** puisque cette réduction tarifaire de 75% était accordée aux seul-es étrangers-ères en situation irrégulière bénéficiant du dispositif de l'AME (Aide médicale de l'État) leur permettant de bénéficier d'un accès aux soins au même titre que la CMU (Couverture universelle complémentaire) réservée aux français-aïses et étrangers-ères en situation régulière. **A travers cette mesure, c'est de fait leur droit à santé qui est mis en péril !**

Quelque que soient les conditions d'application, ce vote, qui s'approprie ouvertement le programme du Front national, qui s'est immédiatement félicité de voir sa mesure reprises, renforce la stigmatisation à l'encontre des étrangers-ères exclu-es du droit au séjour. **Les implications de cette mesure seront dramatiques pour des milliers de personnes déjà en situation de grande pauvreté.**

**Français-ses, étrangers-ères, égalité des droits !**

